

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
26 MAI 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Projet urbain du site
Percire – Désignation
des membres de la
Commission d'appel
d'offres spécifique**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 mai 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 30 mai 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 3 juin 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


François LANSIART

L'an deux mille onze, le 26 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mai deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU*, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09)

*Monsieur CHARREAU (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011)

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ROCCHETTI
Monsieur HAÏAT à Monsieur LAMY
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
*Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de Séance :

Madame KARCHI-SAADI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a défini, dans le cadre de son plan local d'urbanisme, des orientations d'aménagement sur différents sites revêtant une importance particulière pour son développement.

Au nombre de ces orientations figure la reconquête des franges ferroviaires, situées derrière la gare de Grande Ceinture, dans un périmètre d'intervention d'environ 4,5 hectares (45 000 m²). Ce terrain bénéficiant d'une situation remarquable en bordure de la forêt, qui sera à terme desservi par le tram-train de la ligne de Grande Ceinture, avec accès direct au RER A en centre ville, représente une des dernières opportunités de valoriser le territoire communal.

Le plan local d'urbanisme a défini les orientations suivantes pour ces terrains :

- la mise en place d'un projet d'urbanisation mixte (activités tertiaires et logements, dont 50 logements sociaux),
- un désenclavement par la réalisation d'un passage sous la voie ferrée au nord de l'opération permettant un accès direct à la RN 184.

Le Conseil Municipal s'est réuni, à deux reprises, en séminaire :

- Le premier séminaire, organisé en janvier 2009, a réuni trois urbanistes (Monsieur GRUMBACH, Monsieur BOUTON et Monsieur JOSSE) autour de Monsieur CHAPUIS, enseignant à l'Institut français d'urbanisme. Ces trois urbanistes ont présenté leur vision du site. Les recommandations à l'issue de ce premier colloque furent les suivantes : la Ville devrait acquérir la maîtrise foncière et conserver le pilotage de l'opération. Un projet urbain devrait se dessiner autour d'une urbanisation perméable avec la forêt, avec une architecture très qualitative et une insertion très soignée dans son environnement urbain ;
- Le second séminaire, organisé en juin 2010, s'est articulé autour d'interviews d'élus, une visite guidée sur le site et la poursuite dans l'élaboration des directives d'urbanisme et d'aménagements, afin de dégager des choix et des orientations essentiels pour l'aménagement de ce quartier.

Dans le cadre de ce projet, il est nécessaire de lancer une consultation d'urbanistes afin de définir un parti d'aménagement respectueux de l'environnement et adapté à l'accueil de logements et d'activités. Pour ce faire, la Ville a souhaité s'associer les compétences d'une équipe pluridisciplinaire « Urbaniste-paysagiste-Bureau d'études techniques voirie réseaux divers ».

Au terme de la phase candidature, cinq équipes d'urbanistes proposeront leur vision de l'aménagement du site. L'enjeu étant de garantir une qualité de traitement de l'espace public et une cohérence d'intervention, les missions confiées à l'équipe lauréate dans le cadre de ce marché seront les suivantes :

1. La conception d'un projet urbain de grande qualité,
2. L'accompagnement de la Ville lors des réunions de concertation avec les opérateurs,
3. La réalisation des espaces publics.

Le pouvoir adjudicateur a choisi la procédure de l'appel d'offres pour la désignation de l'équipe d'urbanistes. Par conséquent, en application des dispositions des articles 74 – III – 4°, 21 et 22 du code des marchés publics, il convient de désigner une Commission d'appel d'offres spécifique qui siégera en jury.

Conformément aux articles précités du code des marchés publics, la Commission spécifique sera composée de :

- 6 membres à voix délibérative :
 - Monsieur le Maire (Président de la Commission d'appel d'offres),
 - 5 représentants du Conseil Municipal (5 titulaires et 5 suppléants).
- 3 membres à voix consultative :
 - 3 maîtres d'œuvre, désignés par le pouvoir adjudicateur (Monsieur le Maire), ayant la même qualification que les candidats.

Pour information, la Commission spécifique doit se réunir le 6 juin 2011 pour choisir les équipes d'urbanistes et le 9 septembre 2011 pour sélectionner l'équipe et le projet.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au vote à bulletins secrets pour élire les représentants du Conseil Municipal :

Membres titulaires

- Madame Marta de CIDRAC
- Monsieur Xavier LEBRAY
- Madame Marie-Christine NICOT
- Monsieur Arnaud PÉRICARD
- Madame Nicole FRYDMAN

Membres suppléants

- Monsieur Robert HAÏAT
- Madame Marie-Hélène MAUVAGE
- Monsieur Yves MAILLARD
- Monsieur Jean-Pierre QUÉMARD
- Monsieur Pascal LÉVÊQUE

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE, après avoir procédé réglementairement aux opérations de vote, les membres susnommés pour constituer la Commission d'appel d'offres spécifique siégeant en jury en vue de réaliser le projet urbain du site Pereire.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines